Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_049-DE

DC_2026_049

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 MARS 2026

Secrétaire de séance : Monsieur LAPAUSE Paul

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 4 pouvoirs) : 62	L'an deux mille vingt six, le cinq mars le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 27/02/2026

Etaient présents :
Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Marie-Renée SAILLANT - BALAZE,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE,Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,André BOUTHEMY - CORNILLE,Bernard RENOU - DOMAGNE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Christian OLIVIER - DOMALAIN,Michel ERRARD - ERBREE,Lionel CORNEE - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Amand LETORT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Danielle RESONET - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Thérèse MOUSSU - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Christian STEPHAN - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Claudine HUMBERT - MONTREUIL DES LANDES,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Anne-Marie MORLIER - MOULINS,Gilbert GERARD - MOUSSE,Yves COLAS - MOUTIERS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Karine MOREL - RANNEE,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Joseph JOUAULT - ST DIDIER,Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Lisiane HUET - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Bruno GATEL - VISSEICHE,Paul LAPAUSE - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Pierre LEONARDI - VITRE,Fabrice HEULOT - VITRE,Anne BRIDEL - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Lionel LE MIGNANT - VITRE

Ont donné pouvoir :
Pierre GALANT donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE,Patricia MARSOLLIER donne pouvoir à Karine MOREL,Danielle MATHIEU donne pouvoir à Paul LAPAUSE,Constance MOUCHOTTE donne pouvoir à Anne BRIDEL

Etaient absents :
Christian HAMELOT,Bertrand DAVID,Danielle DEVILLE,Catherine LECLAIR,Marie-Christine MORICE,Laurent FESSELIER,Joseph JEULAND,Frédéric MARTIN,Pauline SEGRETAIN,Christophe LE BIHAN,Jean-Yves BESNARD,Nicolas MIJOULE,Marie-Cécile TARRIOL,Erwann ROUGIER,Nicolas KERDRAON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_049-DE

DC_2026_049

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 MARS 2026

- Mise à disposition de personnel - Plan local d'urbanisme intercommunal

Le Vice-président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales, et aux établissements publics administratifs locaux ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n° 2025_006 du Conseil d'agglomération en date du 6 février 2025 approuvant le projet de transfert de la compétence « Planification urbanisme » à Vitré Communauté ;
Vu la délibération n° 2025_214 du Conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 approuvant la Charte de gouvernance en vue de l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) ;

Considérant que, pour permettre une élaboration du PLUI en lien étroit avec les communes, il est convenu de la mise à disposition partielle de personnels des communes de Châteaubourg et de La Guerche de Bretagne vers la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Considérant que cette mise à disposition vise à :

- Aider à la création d'une dynamique autour de l'élaboration du futur PLUI ;
- Piloter l'élaboration du premier PLUI de Vitré Communauté à l'échelle du bassin de vie de chaque agent ;
- Contribuer à l'élaboration des futurs outils et méthodes structurants la planification urbaine sur le territoire ;

Considérant l'inscription du projet au conseil municipal de La Guerche de Bretagne du 26 février 2026 proposant la mise à disposition partielle d'un agent en vue de l'élaboration du PLUI ;

Considérant l'inscription du projet au conseil municipal de Châteaubourg du 3 mars 2026 proposant la mise à disposition partielle d'un agent en vue de l'élaboration du PLUI ;

Considérant que la rémunération, les cotisations et contributions afférentes, ainsi que les charges correspondant à l'article 6 du décret n° 2008-50 du 18 juin 2008 versées par l'établissement d'origine seront remboursées par l'établissement d'accueil pour la part du temps mis à disposition ;

Considérant l'inscription des crédits au budget ;

Considérant les propositions de mise à disposition partielles, sur autorisation, des agents désignés ci-dessous (après accord des agents), à compter du 1er avril 2026 pour une durée de 3 ans :

- Noémie PETREL, technicien principal de 2ème classe titulaire à temps complet à la ville de Châteaubourg, collectivité d'origine, mise à disposition à hauteur de 30 % de son temps de travail auprès de Vitré Communauté, collectivité d'accueil ;
- Carole BÉASSE, adjoint administratif principal de 1ère classe titulaire à temps complet à la ville de La Guerche de Bretagne, collectivité d'origine, mise à disposition à hauteur de 20 % de son temps de travail auprès de Vitré Communauté, collectivité d'accueil.

Il vous est proposé :
- D'accepter la mise à disposition partielle des deux agents exposée ci-dessus, à compter du 1er avril 2026 pour une durée de 3 ans ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_049-DE

DC_2026_049

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

- D'approuver les termes des conventions de mise à disposition de personnel à conclure avec les villes de La Guerche de Bretagne et de Châteaubourg, annexées à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à signer les conventions.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 62

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 62**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par : Teddy REGNIER
Date : 09/03/2026
Qualité : Président de Vitré Communauté

Le Secrétaire de séance,
Paul LAPAUSE

Signé par : Paul LAPAUSE
Date : 09/03/2026
Qualité : 1er vice-président : Paul Lapause

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.